

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°29
snuep.orleans-tours@orange.fr ☎ 02.38.37.04.20
www.orleans-tours.snuep.com

Quel projet pour l'Éducation Nationale ?

ÉDITO

L'école est le lieu où l'on espère que se fera la correction des inégalités sociales : sur ses bancs doit se faire l'apprentissage de la fraternité, dans ses classes l'acquisition du savoir et donc de la liberté.

L'école est donc liée indéfectiblement aux **valeurs de la République**, c'en est même un fondement, même si elle est loin d'être parfaite. Lorsqu'on attaque le système éducatif, c'est la République qui est en danger.

Notre ministre de l'Éducation nationale, après un passage chez les jésuites est devenu un homme de marketing qui a exercé ses talents chez l'Oréal pour en gérer finalement les ressources humaines.

En mai 2010, il donne des directives aux recteurs dans un document intitulé « Schéma d'emplois 2011-2013 ». S'agit-il d'un projet pour l'Éducation Nationale ? D'innovations pour améliorer son fonctionnement ou la réussite des élèves ? Bref, ce que l'on pourrait attendre d'un ministre de l'Éducation nationale. Il n'en est rien ! Sa seule ambition est de faire appliquer le dogme du **non remplacement d'un fonctionnaire sur deux** partant à la retraite comme un bon DRH générerait un plan social dans une multinationale. Peu importe les conséquences sur les élèves et les personnels, supprimons des emplois ! Les académies devront « mobiliser les gisements d'efficience [...], sans dégrader les performances globales » Vaste programme !

Le libéralisme ne connaît plus de limite et l'éducation des jeunes de notre pays est elle aussi visée. **L'objectif est la suppression d'au moins 15 000 postes en 2011** qui s'ajouteront aux 40 000 postes déjà détruits en 3 ans (100 000 depuis 2002). Les conséquences sont pourtant visibles : **remplacement inexistant des enseignants absents, suppression de l'année de préparation au métier des jeunes professeurs qui arriveront dans les classes sans expérience, déficit d'encadrement, abandon des jeunes les plus en difficulté.** Cela ne manquera pas de faire exploser un peu plus l'indiscipline, les incivilités et la violence dans bon nombre d'établissements.

En période de crise, c'est sur la formation des jeunes qu'il faut miser, le gouvernement au nom d'une pseudo rigueur budgétaire aveugle fait un choix opposé en organisant la casse du service public de l'Éducation nationale.

Le SNUEP s'opposera à cette casse ? Mobilisons-nous massivement le 24 juin !

Cathy Lavanant, Gilles Pellegrini
Co-secrétaires académiques

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIALISÉ
DES PLP

SNUEP

FSU. infos Orléans

N°74. Avril 2010 SUP n° 3

P

Dispense de timbrage
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 18/06/10 ORLEANS .C.T.

Mensuel - imprimé par nos soins
Com Par Presse 0312S05437
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Précarité ; Formation des enseignants/CPE
- Page 3 : Retraites « travailler plus longtemps ... »
- Page 4 : Infos commissaires paritaires
- Page 5 : Autorisation de prélèvement
- Page 6 : Bulletin d'adhésion

Plus nombreux, plus forts : Rejoignez le SNUEP-FSU !

EN BREF

PRÉCARITÉ

Les contractuels sont de plus en plus mis à mal dans l'Éducation nationale.

On va les embaucher massivement pour atténuer les effets du non remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite, mais on peut les licencier par dizaines pour faire place aux jeunes enseignants qui se voient affectés sur un poste complet dès la rentrée prochaine.

Moins bien payés, corvéables à merci, leur situation précaire ne leur permet pas de se plaindre.

S'ils ne sont pas satisfaits de leur situation, il faut qu'ils passent le concours entend-on ici et là. Le problème est que pour un bon nombre de spécialités, il n'y a pas ou plus de concours !

De nombreux contrats sont interrompus avant les 6 ans qui leur permettrait d'obtenir un CDI (pas satisfaisant mais un moindre mal par rapport au CDD). La FSU a été reçue le 7 juin au ministère sur la question des perspectives de carrières des contractuels.

Le SNUEP-FSU, dénonce cette situation et appelle les collègues contractuels à se syndiquer et à participer aux stages syndicaux. C'est un droit, utilisez le !

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le SNUEP, le SNES et le SNEP se sont positionnés contre le tutorat des nouveaux enseignants.

Ils estiment qu'il est inadmissible, pour les personnels et les élèves, de laisser un lauréat de concours se former sur le tas, en assurant un service complet auquel s'ajoute des heures et des journées de formation non rémunérées, de reporter sur des enseignants et CPE titulaires la lourde tâche et la responsabilité quasi exclusive d'être les formateurs et les évaluateurs de leurs jeunes collègues et que cette mesure ne sert qu'à supprimer des postes, réduit considérablement le droit à mutation (plus de 300 postes retirés du mouvement dans notre académie), et met au chômage des dizaines de contractuels.

Mais ce refus d'être tuteur dans ces conditions-là s'inscrit d'abord dans une **démarche de soutien aux futurs stagiaires**. Nous demandons qu'ils aient droit, comme leurs prédécesseurs, à une décharge de service et à une vraie formation sur temps de service ! C'est ce qu'ont fait entendre aux Recteur, IPR et IEN les quelques 1500 collègues qui ont déjà signé collectivement leur refus d'assurer cette fonction.

Cette action de soutien et d'exigence doit s'amplifier, car elle oblige déjà l'administration à des reculs : ainsi, dans l'académie de Bordeaux, le Recteur a « lâché » 3 heures de décharge pour les stagiaires enseignants, qui seront tous à 15 heures l'an prochain.

Pourquoi pas à Orléans-Tours ?

Dès lors, des pressions se font jour sur des collègues qui ont fait connaître leur refus d'être tuteur.

La circulaire n° 2010-037 du 25 février 2010 est pourtant claire, et stipule, à l'article n° 2.2.3 sur le « **Choix des tuteurs intervenant dans le compagnonnage** », que « *Les collèges et lycées qui accueilleront des personnels stagiaires disposeront en leur sein ou à proximité d'enseignants **expérimentés et volontaires** qui s'engageront dans le tutorat.* »

Chacun est en droit de répondre à l'administration qu'il ne souhaite pas assurer cette nouvelle charge de travail.

Si Ministre et Recteur restent sourds à nos demandes, et envoient dans les établissements des stagiaires sans tuteurs volontaires, ils seront les seuls responsables de la situation imposée à nos jeunes collègues et auront seuls à répondre de leur titularisation. En maintenant notre position de refus, nous poursuivrons notre action en faveur du droit à formation pour tout enseignant et CPE.

Nous accueillerons, soutiendrons et aiderons nos jeunes collègues, collectivement, comme cela se fait déjà pour les non titulaires ou remplaçants nommés pour un temps dans les établissements.

Pour leur part, le SNES, le SNEP et le SNUEP prendront des initiatives (rencontres, stages, nouvelles actions...) pour aider et soutenir les fonctionnaires stagiaires enseignants et CPE.

« TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR GAGNER MOINS »

La réforme des retraites, arbitrée mardi 15 juin par Nicolas Sarkozy, comporte une vingtaine de mesures. Voilà ce qui pourrait changer pour nous : sous couvert d'harmonisation avec le secteur privé, **le gouvernement propose des reculs d'ampleur pour tous les fonctionnaires et agents publics.**

Remise en cause du départ à la retraite à 60 ans :

Pour les fonctionnaires dont l'âge d'ouverture des droits est aujourd'hui 60 ans, le relèvement de l'âge se fera à raison d'un quadrimestre (4 mois) par an jusqu'à 62 ans. Le premier relèvement interviendra le **1er juillet 2011 pour les fonctionnaires nés en 1951**. Ce relèvement interviendra ensuite le 1er janvier pour atteindre 62 ans en 2018, comme dans le secteur privé. L'âge d'annulation de la décote sera porté à 67 ans, comme dans le secteur privé. Cet âge sera atteint en 2023.

Augmentation de la durée de cotisation en fonction de l'espérance de vie jusqu'en 2020 :

- en application de ce principe, passage à 41 ans et 1 trimestre pour les générations 1953 et 1954 ;
- compte-tenu des estimations actuelles de l'INSEE, la durée de cotisations devrait être de 41,5 ans en 2020.

Alignement progressif du taux de cotisation sur celui du privé (passage de 7,85 à 10,55%) étalé sur 10 ans, ce qui revient à une baisse des salaires nets.

Fermeture du dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de 3 enfants ayant 15 ans de service à compter de 2012. La possibilité de partir au bout de 15 ans pour les parents ayant déjà 3 enfants en 2012 sera préservée.

Pas d'informations, pour l'instant sur le passage envisagé du calcul sur les 6 derniers mois aux 10 dernières années, voire aux 25 années pour ceux qui seraient prochainement recrutés, ni sur la suppression d'avantages familiaux, la rémunération du travail à temps partiel des seniors après l'âge légal de départ à la retraite, la mise sous condition de ressources de la réversion...

Dans le prolongement des reculs imposés en 2003, ces régressions aggraveront encore la situation des fonctionnaires.

Le cadre gouvernemental contraint du budget, le gel en valeur des dépenses de l'Etat annoncé par le premier ministre, le refus d'aborder la question des financements des retraites évacuent toute possibilité d'amélioration des retraites actuelles. Il n'est toujours pas question de prendre en compte les années de formation, les temps de précarité, ni d'améliorer la CPA que la FSU continue d'exiger.

La FSU n'acceptera pas ces régressions. Elle rappelle que si de nouveaux financements des retraites sont nécessaires pour pérenniser le système par répartition, ils doivent être recherchés dans le cadre d'une réflexion globale pour tous les régimes de retraites et ne peuvent reposer principalement sur les seuls salariés.

Rien n'est inéluctable ! Contrer ces régressions est possible, en recourant à la grève et en réussissant les mobilisations du 24 juin prochain qui doivent être massives pour exiger d'autres choix pour les retraites, l'emploi et les salaires dans la Fonction publique et pour l'ensemble des salariés.

Hors classe

La CAPA a eu lieu le mardi 1^{er} juin 2010. **79 collègues** ont été **promus**. Le **dernier** l'a été avec un barème de **202,5 points**.

Déclaration liminaire des élus SNUEP-FSU à la CAPA du 1^{er} juin 2010

Tout d'abord, le SNUEP FSU rappelle son opposition à l'esprit du texte qui instaure le mérite ponctuel pour principe dans l'accès au grade de la Hors Classe.

Le SNUEP FSU dénonce le barème d'accès à la Hors Classe qui repose pour une part prépondérante sur l'avis des IEN et des Chefs d'Etablissements.

Le SNUEP FSU demande :

- la réunification du corps des PLP par la suppression de la Hors Classe
- la revalorisation de la grille salariale à l'indice le plus haut du second degré
- l'équité pour tous les PLP devant les promotions d'échelon : progression au même rythme pour tous sur la base du grand choix.

Le SNUEP-FSU note bien l'inscription dans la circulaire académique Hors-Classe de la « nécessaire cohérence de l'avis du Chef d'Etablissement avec la notation administrative ».

Ainsi, le SNUEP-FSU demande pour l'an prochain une fiche de notation administrative comprenant une rubrique réservée à l'avis Hors Classe, pour plus de clarté vis-à-vis des collègues.

Dans le même souci de transparence, nous demandons que les dates précisant la période de consultation des avis sur I-Prof soient fixées dans la circulaire académique Hors-Classe.

Les collègues doivent savoir à quel moment précis les avis des IEN et des Chefs d'Etablissement sont consultables sur I-Prof.

Les personnels doivent pouvoir consulter mais aussi contester les avis, comme cela se fait pour la notation administrative.

Enfin, nous remercions les personnels de la DPE pour leur disponibilité lorsqu'il s'agit de répondre à nos questions.

Mouvement intra

Comme l'année dernière, l'administration a communiqué les projets d'affectation aux participants. Ainsi, elle continue de mettre la pression sur les organisations syndicales et leurs élus pour limiter leur rôle. En effet, il est plus difficile de proposer des modifications pour améliorer des situations ou satisfaire plus de mutations lorsque les participants ont été informés du projet. Cette démarche s'inscrit dans un contexte plus général de casse du paritarisme et de l'action syndicale.

Phase d'ajustement

C'est au cours de cette phase, qui se déroule en deux étapes (mi-juillet et fin août), que certains collègues peuvent faire valoir des situations difficiles afin de demander la révision de leur affectation. C'est également à ce moment là que les TZR et les stagiaires sont affectés.

Un conseil

N'attendez pas la dernière minute pour nous contacter et nous signaler toute situation délicate. Nous ne pourrons vous défendre correctement et au mieux de vos intérêts qu'en connaissant parfaitement et au plus tôt votre situation. Ainsi, nous pouvons alerter l'administration afin d'éviter des situations difficiles.

Groupe de travail : Cas particuliers (révision d'affectation) : le 5 juillet.

Groupe de travail : Phase d'ajustement (affectation des TZR) : le 16 juillet.